Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 18 (1972)

Heft: 6

Rubrik: XIVe Congrès de l'Union des Suisses de France à Strasbourg (6-7 mai

1972)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XIV° Congrès de l'Union des Suisses de France A STRASBOURG (6-7 MAI 1972)

Plus de 50 délégués, représentant environ 80 sociétés, avaient répondu à l'appel de notre dynamique président de l'USF, M. M. Gehrig. Côté France, notre ambassadeur, M. P. Dupont accompagné de ses proches collaborateurs MM. Baumeister et de Ziegler, M. Dominicé, ambassadeur représentant permanent au Conseil de l'Europe, et les consuls de nos 13 arrondissements consulaires étaient présents. Côté Berne, le DPF avait dépêché M. M. Jaccard qui par son dévouement et sa compétence est notre meilleur avocat auprès des autorités fédérales, M. Bourgeois, chef de la Section du personnel, M. M. Ney, directeur du SSE et M. Invernizzi, gérant du Fonds de solidarité. Aux souhaits de bienve-nue de M. Gehrig qui ouvrit le Congrès s'ajoutèrent ceux de M. Waser, président du Club de Strasbourg et de notre ambassadeur qui déclara : « Nous allons aborder tout à l'heure un ordre du jour très substantiel. Son examen nous montre la fidélité que n'ont cessé de témoigner à l'USF une équipe de compatriotes soucieux de lui donner un rayonnement et d'en faire un lieu de rencontre et de dialoque...

Mais il faut aller plus loin encore dans notre entreprise. Au-delà de notre assemblée, j'imagine tous ceux dont vous êtes le porte-parole et qui, dans les villes et campagnes de France demeurent rattachés à la Suisse par les

liens de vos sociétés.

C'est eux que vous représentez ici, c'est sur leurs intérêts collectifs que vous veillez, c'est leur voix que vous nous faites entendre. Ce ne sont là cependant que les réalités les plus tangibles, les plus apparentes. Elles ne représentent qu'un aspect des choses. L'autre est constitué par les liens spirituels que vous établissez avec l'âme du pays. Il est la somme des fidélités silencieuses que vous incarnez. » Puis, rappelant les derniers événements franco-suisses : visite de M. M. Schumann, à Berne, celle de M. P. Graber, à Paris, « rapports avec la CEE qui grâce à l'attitude du gouvernement français a admis le principe de la simultanéité de l'entrée en vigueur des traités portant élargissement du Marché commun d'une part et des accords conclus avec des pays non candidats, d'autre part », M. P. Dupont termina son allocution en souhaitant plein succès à ce 14° Congrès.

Ordre du jour

Rapport de M. M. J. Jacot, délégué à la Commission des SE, à Berne. (Absent c'est M. Perillard qui lut son rapport extrêmement complet sur les travaux de ladite commission.) Deux réunions ont eu

lieu au cours desquelles différents points ont été traités : problème de l'A.V.S. ; voyages aux Etats-Unis de M. Guisan et de M. Ney en Afrique du Sud; reconnaissance de certificats de maturité par les Universités suisses et de diplômes étrangers pour les professions médicales; taxe d'exemption du service militaire; élection d'un nouveau membre remplaçant M. Schaer, en l'occurrence M. Gehrig; Congrès des S.E. à Berne, fin août dont le thème les « Droits politiques des SE et les devoirs » vous est présenté plus loin ; projet d'une association des Amis de l'organisation des SE; intervention de M. Beeler, au nom des Suisses d'Italie, « constatant que l'action d'élaboration de la législation d'application de l'article constitutionnel 45 bis n'avait pas beaucoup avancé, exception faite de l'assistance (il semblerait que ce délégué ait oublié les énormes progrès de l'infor-mation des SE. La Réd.): ventes des médailles du 1° août dont les fonds seront répartis entre le SSE, le FDS et les écoles suisses de l'étranger ; demande de l'augmentation de la subvention fédérale fixée depuis longtemps à F 105 000.-, etc. Le problème difficile des droits politiques fut également soulevé. On sait qu'il est le thème de notre Congrès de Berne. Impôt anticipé, accords de double imposition. M. Jacot devait conclure en reconnaissant que de l'avis général du bon travail avait été fait grâce aux efforts conjugués de MM. Guisan et Ney.

Les finances

Pas d'argent, pas de Suisse... éternel problème du financement du Congrès (voyage des délégués et publication du rapport des discussions). M. P. Gruaz devait aborder ce problème en soulignant que c'était toujours les mêmes qui assistaient au Congrès ce qui ne lui confère pas une allure très démocratique car ceux qui auraient aussi quelque chose à dire, faute d'argent, ne sont pas présents. Il suggéra une augmentation des cotisations basées sur l'importance des sociétés, un paiement supplémentaire pour la publication du rapport indispensable, document unique sur nos différents travaux. Il posa également la question « A-t-on en Suisse un intérêt à la permanence et à la survivance des sociétés suisses de l'étranger? Si oui, ne pourrait-on les aider? ».

Avenir du Fonds de solidarité

Rapport de M. d'Orelli et allocution de M. Invernizzi.

Il en ressort qu'une nouvelle organisation du FDS est à l'étude. Trop souvent, hélas, le Suisse de l'étranger imaginant que jamais rien ne peut lui arriver dans son pays d'adoption se trouve brusquement privé de tous ses biens, perdant sa situation. Les récents événements le prouvent. Pour attirer de nouveaux adhérents au FDS une réforme est envisagée par laquelle l'idée d'épargne serait liée à celle de prévention.

A.V.S.

M. Jaccard nous parla de ce problème dont l'actualité est brûlante : augmentation de l'AVS qui sera pratiquement doublée à partir de janvier 73, rentes augmentées de 25 % à partir du 1er janvier 75. Droit au 13° mois. Rente pour les femmes améliorée. Mais un bonheur ne venant pas tout seul, il va de soi que les cotisations seront automatiquement augmentées, soit de 5,2 à 7,8 %, l'assurance facultative des SE bénéficiant toutefois d'un pourcentage moins élevé, probablement 4,8 %. Les portes s'ouvrent également à nouveau pour ceux qui ont négligé de s'inscrire à l'AVS: 64 ans pour les hommes, 61 pour les femmes. Délai forclusif: 31 décembre 1973. (A ne pas oublier!) Enfin l'adhésion est prolongée de 40 à 50 ans. (On se souvient que lors du Congrès de Marseille, en 71, une motion avait été votée dans ce sens.)

Assurance maladie

Ce problème lui aussi est en révision totale, une procédure de consultations étant en cours auprès des cantons. Il n'est donc pas impossible que tôt ou tard le SE puisse adhérer à une organisation suisse de caisse de maladie. Ce pont là de très bonnes nouvelles communiquées par M. Jaccard.

Impôt anticipé (M. Ney)

Lorsque cet impôt fut institué pendant la dernière guerre afin que toutes les grosses fortunes soient touchées, on n'avait pas pensé aux SE, ce qui provoqua pour nombre d'entre eux une double imposition. Différentes solutions furent évoquées pour « mettre son argent à l'abri » et certaines suggestions furent faites pour utiliser au profit des SE une partie de cet impôt anticipé. Il ne faut toutefois pas oublier que les problèmes doivent être vus dans le cadre des problèmes suisses.

Droits et devoirs politiques des SF

M. Ney dans son allocution sur ce thème devait reconnaître que jusqu'ici les SE n'ayant pas acquis la nationalité de leur pays de résidence étaient totalement privés de leurs droits politiques. Ce qui a motivé à juste titre leur désir de participer à la vie politique suisse. Ce problème a fait l'objet d'une étude approfondie de la part de l'organisation des Suisses de l'étranger. Les autorités fédérales étudient par ailleurs ce point extrêmement délicat car il touche plusieurs secteurs : Département de justice et police, DPF, chancellerie fédérale, cantons et communes car la procédure qui sera engagée même sur le plan fédéral sera aussi du ressort des cantons. Un premier projet est actuellement examiné, lequel accompagné d'un message du Conseil fédéral sera présenté aux cantons et à tous les autres milieux intéressés. C'est lors du Congrès, à fin août, que seront rendues publiques certaines

précisions. La discussion sera alors ouverte puisque ce problème touche tous les SE qui selon leur lieu de résidence près ou loin de leur Patrie ont parfois des opinions très différentes. La solution qui semble aujourd'hui la plus juste est celle d'octroyer un droit de vote aux Suisses lorsqu'ils seront dans leur pays ainsi qu'aux jeunes sous le drapeau dans leur pays d'origine. Le problème se posera également pour les doubles nationaux, pour les épouses étrangères mariées à des Suisses pour lesquelles nos problèmes sont souvent inconnus. Il faudra évidemment beaucoup de souplesse. La représentation au Parlement fera elle aussi l'objet d'une étude approfondie. Mais à priori, il ne semble pas impossible qu'un jour, tôt ou tard, les SE aient leurs représentants à Berne.

Nos devoirs

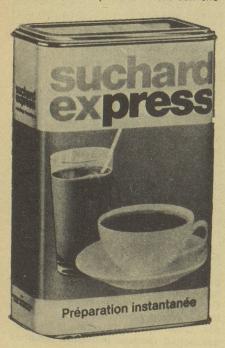
Le thème du Congrès de Berne étant « les droits et les devoirs », le SE se doit d'apporter quelque chose à son pays : la solidarité n'est pas un vain mot. La responsabilité également et lorsque nous aurons le droit de vote, l'étude approfondie, avant les votations, de la documentation officielle. En un mot, rester fidèle à son Pays.



Ce 14° Congrès se termina par les paroles réconfortantes de notre ambassadeur qui se plut à souligner l'esprit dans lequel avait eu lieu les discussions, leur intérêt et le souhait que chacun soit conscient de ses devoirs.

Partie récréative

Nos travaux achevés, nous devions saluer à son arrivée le Limmat Club de Zurich, sans compter, hélas, sur le caprice des écluses qui retardèrent son che-



min de plus de 2 heures et c'est sous une pluie battante que les délégués, accompagnés cette fois-ci de leurs épouses, se rendirent à la Préfecture de Strasbourg où le maire, M. Pfimlin devait donner une brillante réception au cours de laquelle, dans un discours spirituel, il rappela brièvement les liens qui unissent l'Alsace et la Suisse. La journée se termina par une soirée sympathique, animée par des chants et un orchestre bien cadencé, au cours de laquelle M. Waser évoqua les 100 ans du Club et de la S.H.B. de Strasbourg. Le lendemain, par une journée exceptionnellement ensoleillée, ce fut la complète détente : église romane de Roshein, village de vignerons à Barr, visite de cave et de la Folie Marco, déjeuner au Mont St-Odile. Ce 14° Congrès prouve que l'Union des

Ce 14° Congrès prouve que l'Union des Sociétés Suisses de France se porte bien puisque tous les délégués ont exprimé la nécessité de se retrouver chaque année. Preuve en est la décision spontanée de se réunir en 73 à Bordeaux, en 74 à Paris et en 75 à Nancy. Qui dit mieux ?

Nelly Silvagni-Schenk.

Abréviations :

SE : Suisses de l'étranger.

SSE : Secrétariat des Suisses de l'étran-

ger.

DPF: Département politique fédéral. USF: Union des Suisses de France.

FDS: Fonds de solidarité.

O.N.S.T.

Les somptueux nouveaux locaux de l'O.N.S.T., situés au 11 bis, rue Scribe, ont été brillamment inaugurés le 26 avril. Faute de place, nous nous réservons de revenir sur cet événement dans notre prochain numéro.

La Rédaction.

Sur cette boîte, les 2 meilleurs arguments de vente:

- c'est du Suchard

- et il est "express"



Irène de Sax.

S.H.B. et Maison suisse de retraite

Les assemblées générales de ces deux institutions ont eu lieu dans les locaux de l'Ambassade de Suisse à Paris.

Pour la première fois dans les annales de l'histoire de la Maison Suisse de retraite, deux femmes ont été appelées à faire partie du Conseil. Il s'agit de Mesdames Denise Frey et Nelly Silvagni-Schenk.

Une brillante réception clôtura cette réunion au cours de laquelle on rappela les 25 années de dévouement inlassable de MIIe Irène de Sax, à la tête du Secrétariat de la S.H.B.

Toutes nos félicitations. (La Réd.).

Nous avons besoin de votre aide La Maison Suisse de Retraite sollicite votre concours et celui de vos amis. Elle doit pouvoir compter sur le soutien financier et moral de tous les Suisses. Retournez-nous signé le bulletin d'adhésion de membre ci-dessous. Aidez-nous à recruter d'autres membres.

crire sur la liste des Membres actifs à cotisation annuelle de 30 F (50 F pour couple).

Membres honoraires à cotisation unique de 500 F au minimum (versés en une foio)

(Biffer la catégorie qui ne vous convient

pas.)	19
Nom et prénoms	
Adresse	
Lieu d'origine (Canton)	
Signature :	

14, rue Minard, 92130 - Issy-les-Moulineaux. C.C.P. Paris 7.164-42. Téléphone 642.21.41.